



Tarbes, le 02/09/2020

La Principale
Aux Parents d'élèves

Objet : Bourses de collèges PUBLICS - Année scolaire 2020/2021

Comme chaque année une campagne de bourses nationales de collège va débiter.

Vous pouvez peut-être prétendre à cette aide. Pour le savoir, vous disposer de 2 outils :

- **Le barème des bourses pour l'année 2020-2021 ci-dessous :**
 - **Montant des bourses et plafonds de ressources**
 - Pour l'année scolaire 2020-2021, le montant annuel de la bourse est de 105€ pour l'échelon 1, 294€ pour l'échelon 2, et 459€ pour l'échelon 3. Ce montant est versé en trois fois (à chaque trimestre)
 - **Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser**
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019

Nbre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8
Plafonds de revenus à ne pas dépasser	15 609	19 210	22 812	26 414	30 017	33 619	37 220	40 822

- **Un simulateur de bourse** accessible sur www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

I – DEMANDE DE BOURSE

ATTENTION, la demande de bourse se fera exclusivement en ligne par le portail Scolarité Services. Vous trouverez un guide complet de connexion sur l'ENT.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offrent aux familles :

- Se connecter avec **FranceConnect**
- Se connecter avec **votre compte Education Nationale (ATEN)** : voir les informations de connexion distribuées et à conserver toute l'année.

La demande de bourse en ligne nécessite que les parents se munissent au préalable de leurs identifiants fiscaux (utilisés pour la télé-déclaration) et de leur avis d'imposition **2020**, afin de vérifier les données qui seront récupérées auprès des services fiscaux lors de leur demande en ligne.

La demande de bourse en ligne s'effectuera pour un seul élève, mais les autres enfants du demandeur scolarisés dans le même collège lui seront proposés pour leur appliquer la même demande s'il en a la charge effective.

Il appartient aux familles de vérifier que leur demande est complète.

La saisie devra être faite entre le 2 Septembre et le 15 Octobre 2020 avant minuit, date de fermeture du serveur.

En cas de difficulté, vous pouvez vous rapprocher de Mme BARON au secrétariat (tel 0531743259).

II – ACCUSE DE RECEPTION

Afin d'éviter tout litige ultérieur, un accusé d'enregistrement de la demande est transmis au demandeur dès la fin de la saisie de sa demande.

Téléphone

05 31 74 32 55

Fax

05 31 74 32 56

Mél.

0650033H@ac-toulouse.fr

53 rue Massey
65000 TARBES

III – INSTRUCTION DES DEMANDES DE BOURSE

1- La situation du demandeur

Le demandeur de la bourse est « la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales ». C'est la notion de ménage (personnes vivant ensemble sous le même toit) qui est considérée :

. En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins

. En cas de résidence alternée de l'élève, ce ne sont plus les revenus des deux parents de l'élève qui sont pris en compte. Il sera tenu compte des revenus du demandeur de la bourse ou des revenus de son ménage recomposé.

Le nombre d'enfant à charge est le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires en charge mentionné sur l'avis d'imposition

Dans la mesure où la demande de bourse de collège peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des représentants légaux de l'élève peut présenter une demande mais une seule pourra être retenue.

2 - Attribution des bourses

Les demandes de bourses de collège saisies par les familles sont instruites par le Chef d'établissement et donnent lieu à une décision d'attribution ou de refus de la part de ce dernier, au nom de l'Etat.

Les bourses nationales, ne sont pas une prestation familiale mais une aide à la scolarité. L'assiduité de l'élève doit donc être effective et constitue une condition impérative pour bénéficier du paiement de la bourse.

IV – Petit résumé

Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus de **400 000** à avoir fait une demande en ligne en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

- Mon avis d'impôt 2020
- L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par le collège ou de mon compte France Connect
- Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou <https://teleservices.ac-toulouse.fr/ls>
- 2 Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 3 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 4 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous rendez compte que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, contactez pas de tarder les services concernés pour régulariser la situation.

education.gouv.fr/aid-financieres-college

La Principale

S. CASTELNAU

Collège de Massey - 65000 TRARIES



Hauts - Pyrénées
académie
Toulouse

**ACCUSE RECEPTION
NOTE DEMANDE DE BOURSES DE COLLEGE**

**A RAMENER AU SECRETARIAT
AVANT LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020**

Je soussigné, père, mère, tuteur de
l'élève....., classe

certifie avoir reçu la note concernant la demande de bourses de
collège.

Cocher la réponse choisie ci-dessous

- Je souhaite déposer une demande de bourse et je vais faire ma
demande en ligne (date fermeture serveur le 15 octobre 2020)
- Je souhaite déposer une demande de bourse mais ne peut pas faire
ma demande en ligne et souhaite un dossier papier
- Je ne souhaite pas déposer une demande de bourse

Fait à Le
Signature



Hauts - Pyrénées
académie
Toulouse

**ACCUSE RECEPTION
NOTE DEMANDE DE BOURSES DE COLLEGE**

**A RAMENER AU SECRETARIAT
AVANT LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020**

Je soussigné, père, mère, tuteur de
l'élève....., classe

certifie avoir reçu la note concernant la demande de bourses de
collège.

Cocher la réponse choisie ci-dessous

- Je souhaite déposer une demande de bourse et je vais faire ma
demande en ligne (date fermeture serveur le 15 octobre 2020)
- Je souhaite déposer une demande de bourse mais ne peut pas
faire ma demande en ligne et souhaite un dossier papier
- Je ne souhaite pas déposer une demande de bourse

Fait à Le
Signature